

## **CSEE**

## Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

http://www.ei-ie.org

#### RÉGION EUROPÉENNE CSEE

### **Présidente**

Christine BLOWER

#### Vice-président-e-s

Odile CORDELIER Andreas KELLER Trudy KERPERIEN Dorte LANGE Galina MERKULOVA Branimir STRUKELJ



Boulevard Bischoffsheim, 15 1000 Bruxelles, Belgique Tél.: +32 2 224 06 91/92 Fax: +32 2 224 06 94 secretariat@csee-etuce.org http://www.csee-etuce.org

#### Directrice européenne Susan FLOCKEN

Trésorier Mike JENNINGS

# Déclaration du CSEE concernant la Stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant (2021-2024)

Adoptée par le Bureau du CSEE le 3 novembre 2020

Faisant suite à sa communication de 2006 « <u>Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant</u> » et au <u>Programme de l'UE en matière de droits de l'enfant</u> de 2011, la Commission européenne prépare actuellement une nouvelle stratégie portant sur les droits de l'enfant pour 2021-2024 et vient de lancer une nouvelle consultation publique à ce sujet, afin de recueillir les points de vue des diverses parties prenantes. La consultation est ouverte jusqu'au 8 décembre 2020 via ce lien.

Comme le souligne la <u>feuille de route</u> de la Commission européenne, cette nouvelle stratégie offrira un cadre politique complet pour les droits de l'enfant, regroupant toutes les actions et politiques existantes et futures de l'UE dans ce domaine en un seul instrument générique. La stratégie sera centrée sur plusieurs domaines thématiques : participation de l'enfant à la vie démocratique et politique au sein de l'UE, droits de l'enfant dans la société numérique et de l'information, violence envers les enfants, santé, bien-être et inclusion sociale, éducation, loisirs et culture, justice adaptée à l'enfant, migration, et enfants touchés par des conflits armés. Elle comportera également des actions horizontales pour encourager l'intégration et la coordination.

La déclaration ci-après présente les points de vue du CSEE\* et de ses organisations membres concernant les principaux éléments qui devraient être examinés dans le cadre de la prochaine Stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant.

1. En vertu des Objectifs de développement durable des Nations Unies, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, du Socle européen des droits sociaux et des autres instruments internationaux et européens pour les droits de l'enfant, le CSEE rappelle que l'éducation publique inclusive et de haute qualité est l'un des principaux droits fondamentaux de chaque enfant, indépendamment du genre, de l'orientation sexuelle, des aptitudes, des besoins éducatifs, de la situation économique, de l'origine ethnique, de la langue, de la religion et du statut migratoire et de citoyenneté. Le rôle essentiel de l'éducation consiste non seulement à « [...] maintenir ou acquérir des compétences permettant [à toute personne] de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail », comme le stipule le 1<sup>er</sup> principe du Socle européen des droits sociaux, mais également à réaliser le plein potentiel de chaque étudiant·e, quel que soit son milieu culturel ou socio-économique, en lui offrant des chances égales et équitables d'accéder à une vie digne, à un emploi décent et à un logement et de pouvoir participer à la vie démocratique de l'Europe et de son pays1. Par ailleurs, l'égalité peut et doit s'apprendre dans le cadre d'activités pédagogiques spécifiques à tous les niveaux du système éducatif, de l'éducation de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir la <u>Déclaration du CSEE concernant la Stratégie européenne en matière de compétences « Le développement des compétences doit respecter l'éducation holistique ».</u>

- la petite enfance à l'enseignement supérieur et professionnel, afin de pouvoir lutter contre la violence et la discrimination.
- 2. Ce droit fondamental ne peut être garanti qu'à partir du moment où le système éducatif peut s'appuyer sur un financement public suffisant et durable, une profession enseignante attrayante et un dialogue social efficace et renforcé où les syndicats de l'enseignement sont invités à participer aux prises de décisions<sup>2</sup>. Les enseignant·e·s, les formateur·rice·s et le personnel de l'éducation sont des intervenants de première importance pour garantir la pleine réalisation du droit de chaque enfant à une éducation inclusive et de haute qualité et les préparer à devenir des citoyen·ne·s ouvert·e·s et responsables, cultivant des valeurs démocratiques solides. Raison pour laquelle il est fondamental, si l'on souhaite mettre en œuvre les droits de l'enfant, de garantir des conditions de travail décentes, des perspectives de carrière attrayantes, une formation professionnelle initiale et continue durable et pertinente, une autonomie professionnelle et des environnements professionnels sûrs et inclusifs pour l'ensemble des enseignant·e·s, formateur·rice·s et membres du personnel de l'éducation.
- 3. Le CSEE a déjà souligné, dans sa Position concernant la consultation publique pour <u>l'initiative « Garantie européenne pour l'enfance », l'importance cruciale de</u> garantir le droit à une éducation publique inclusive et de haute qualité pour tous les enfants, dès le plus jeune âge, de la naissance au début de la scolarité obligatoire. De nombreuses études démontrent, en effet, que les premières années de la vie des enfants sont déterminantes pour leurs chances dans la vie future. Une scolarité précoce permet aux enfants les moins familiers avec la culture scolaire de développer leur langage et leurs compétences sociales. Elle renforce également les liens entre l'école et les familles et contribue à réduire les inégalités. Le CSEE demande aux Etats membres de trouver des solutions durables et d'accroître leurs investissements publics, afin de s'assurer que tous les enfants aient un accès équitable à une éducation de la petite enfance inclusive et de qualité « structurée selon une méthode d'apprentissage basée sur le jeu, permettant aux enfants de développer sainement leurs aptitudes émotionnelles et cognitives, ainsi que leur identité sociale ». L'éducation de la petite enfance doit faire partie intégrante de la Stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant, en tant que droit universel et gratuit pour chaque enfant en Europe.
- 4. Faire en sorte que chaque enfant ait un accès égalitaire à une éducation publique inclusive et de haute qualité signifie également tenir compte des **besoins spécifiques des groupes sociaux vulnérables** et défavorisés, entre autres les migrant·e·s et les réfugié·e·s, les personnes handicapées, les groupes défavorisés sur le plan socio-économique, de même que les minorités ethniques, en veillant à leur apporter un soutien ciblé. La feuille de route de la Commission européenne met l'accent sur la situation spécifique des enfants migrants³ et touchés par des conflits armés. Le CSEE demande que la stratégie ait également pour objectifs de combattre les stéréotypes sexistes et de garantir l'égalité des genres, d'inclure les enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spéciaux⁴ et de soutenir leurs familles, et d'inclure les enfants issus de milieux défavorisés sur le plan socio-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir la <u>Campagne du CSEE « Façonner l'avenir de l'Europe avec les enseignant·e·s »</u>.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir la <u>Déclaration du CSEE concernant le Plan d'action pour l'intégration et l'inclusion des migrant·e·s et des personnes issues de l'immigration</u>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir la <u>Déclaration du CSEE concernant la consultation publique sur la mise en œuvre de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées.</u>

économique et de minorités ethniques (ex. les Roms<sup>5</sup>) au sein de l'éducation et dans l'ensemble de la société.

- 5. La **violence envers les enfants**<sup>6</sup> reste un obstacle important à la réalisation de l'égalité des droits pour tous les enfants, notamment en ce qui concerne le droit à une éducation de haute qualité. Un des principes fondamentaux de l'éducation inclusive consiste à garantir des environnements d'apprentissage physiques et sociaux sûrs ne laissant aucune place à la violence, au harcèlement et à la discrimination et où les libertés d'opinion et d'expression sont respectées. Cette question se révèle particulièrement pertinente pour les enfants LGBTI, rencontrant souvent des difficultés en raison des politiques, préjugés, brimades et autres discriminations, fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Souvent, ces problèmes obligent les enfants LGBTI à cacher leur identité, voire à abandonner l'école. La Stratégie pour les droits de l'enfant devrait appeler les Etats membres à prendre des engagements clairs pour lutter contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les établissements scolaires, les médias et l'ensemble de la société, afin de s'assurer que les enfants LGBTI puissent jouir pleinement de leurs droits et qu'ils ne soient pas victimes de discrimination.
- 6. En raison de la crise de la Covid-19 actuelle et des mesures d'enseignement à distance qui y sont liées, il a été rappelé avec force à l'Europe que l'éducation était un facteur essentiel pour le maintien d'un sentiment de normalité parmi les étudiant·e·s, les parents et les communautés et que l'enseignement en ligne et à distance ne peut remplacer l'enseignement présentiel<sup>7</sup>. La transfert de la relation pédagogique depuis la classe vers le cercle familial risque de renforcer les inégalités en matière d'éducation et les inégalités sociales qui y sont associées. Les conséquences dramatiques de la pandémie et de l'enseignement à distance sur l'égalité d'accès à une éducation inclusive et de haute qualité pour tous les enfants doivent être prises en compte dans la future Stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant, notamment le risque de voir des élèves issu·e·s de milieux défavorisés embrigadés dans le travail des enfants, les mariages précoces, le trafic des êtres humains, etc. La stratégie devrait tirer des enseignements de la pandémie de Covid-19 et proposer des solutions durables, notamment protéger les droits de l'enfant dans la société numérique et de l'information, veiller à ce qu'aucun enfant ne soit jamais laissé pour compte en raison du manque d'accès aux équipements et outils numériques et de communication adéquats ou en raison de barrières individuelles et/ou sociales spécifiques<sup>8</sup>.
- 7. La révolution numérique transforme rapidement notre monde et nos sociétés, apportant de nombreux avantages mais aussi de nombreuses difficultés pour la mise en œuvre des droits de l'enfant, notamment les dangereuses conséquences de la commercialisation, le manque de compétences, le harcèlement en ligne, etc. Le CSEE se montre favorable à l'utilisation des outils numériques pour renforcer

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir la <u>Déclaration du CSEE concernant la politique post-2020 de l'UE pour l'inclusion et l'égalité des Roms</u>.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir les <u>Lignes directrices du CSEE « Comment prévenir et atténuer la violence de tiers et le harcèlement dans les établissements scolaires »</u>.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir la Déclaration du CSEE concernant la réalisation de l'Espace européen de l'éducation.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir la <u>Déclaration du CSEE « La voie de la reprise après la crise du COVID-19 »</u>.

l'inclusion<sup>9</sup>, les considérant comme un moyen de répondre aux besoins d'apprentissage personnalisé, de promouvoir les opportunités d'apprentissage individuel et de développer l'esprit critique, les compétences en matière de résolution des problèmes, la sécurité en ligne et la citoyenneté démocratique numérique. Toutefois, afin de s'assurer que les droits de tous les enfants puissent être respectés, la numérisation au sein de l'éducation doit s'accompagner d'un investissement public dans le développement des technologies, des outils numériques et des contenus pédagogiques pour l'enseignement, et d'une offre suffisante de formations pour l'acquisition des compétences numériques adressées aux enseignant·e·s et aux étudiant·e·s, en tenant compte de la fracture numérique entre les hommes et les femmes.

- 8. Si les technologies de la communication, dont Internet, ouvrent de nombreuses possibilités aux jeunes, en élargissant leurs perspectives et en leur offrant des opportunités d'apprendre et de participer à la société, elles les exposent également à des risques, tels que la divulgation involontaire d'informations confidentielles, la cyber-intimidation ou le harcèlement en ligne. D'autre part, elles peuvent conduire à une individualisation excessive de l'apprentissage, au lieu de promouvoir une pédagogie active et les interactions sociales nécessaires à l'apprentissage. Raison pour laquelle la citoyenneté numérique, l'esprit critique et la sécurité en ligne sont des éléments cruciaux pour aider les enfants à participer en toute sécurité et de manière efficace, critique et responsable au sein d'un monde dominé par les réseaux sociaux et les technologies numériques. Il importe également de développer, dans le cadre des débats professionnels et des recherches nécessaires, la question des objectifs et de l'utilisation des technologies numériques dans les établissements scolaires.
- 9. En ce qui concerne la participation des enfants à la vie démocratique et politique au sein de l'UE, le CSEE estime que l'éducation joue un rôle crucial dans la préparation de citoyen·ne·s ouvert·e·s, critiques, réfléchi·e·s et actif·ive·s, qui se soucient de la société, du monde et de l'environnement où il·elle·s vivent et des générations futures¹0. C'est pourquoi il est indispensable, si l'on souhaite voir la participation active des enfants à la vie sociale et démocratique en Europe et dans leur pays, de soutenir les cadres politiques pour l'éducation à la citoyenneté démocratique en tant que thématique transversale, en se basant sur des ressources adéquates (temps, personnel, finances, aspects techniques) et l'engagement total de toutes les parties prenantes, y compris les employeurs de l'éducation et la direction des établissements scolaires. Par ailleurs, on observe un besoin croissant d'infrastructures de haute qualité pour les loisirs pédagogiques des enfants et des jeunes en dehors des heures de cours.
- 10. Bien que la stratégie pour les droits de l'enfant proposée par l'UE concerne essentiellement les Etats membres, le CSEE insiste sur l'importance d'assurer la protection des droits de l'enfant non seulement dans les initiatives internes de l'UE mais aussi dans les initiatives extérieures, en aidant les pays non membres à protéger et encadrer leurs enfants.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir la <u>Position du CSEE concernant le nouveau plan d'action 2020 de l'UE pour l'éducation</u> numérique.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir la Position du CSEE concernant le Plan d'action européen pour la démocratie.

\*Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 127 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant·e·s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'Education, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.